

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC CHARLTON sur la commune principale de l'AIOT Japperenard 36180 HEUGNES.

La référence de votre dossier est A-3-KS9UCSRN et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/12/2023 à 14h16 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **38309121200019**

Raison sociale **GAEC CHARLOTON**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Jappe Renard

36180 HEUGNES

Signataire

Qualité : **Associée exploitante**

Référent

Fonction : **Associée exploitante**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC CHARLOTON**

Description des activités :

Le GAEC CHARLOTON est une exploitation agricole située sur la commune de HEUGNES. L'exploitation comprend un atelier vaches laitières composé de 92 vaches et de plusieurs

stockages fourrages. L'exploitation est déjà connue des services des installations classées. Le projet ne modifie pas les capacités déclarées.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Japperenard

36180 HEUGNES

X : 576809

Y : 6656242

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le projet comprend la construction d'un bâtiment de 5m de largeur et 10m de longueur pour la découpe de viande et le conditionnement pour la commercialisation. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'installation de Céline CHARLOTON sur le GAEC comme jeune agricultrice depuis le 1er septembre 2023. L'exploitation comprend un atelier bovin lait conduit en agriculture conventionnelle avec production de 750 000 L de lait par an commercialisés avec la laiterie de VERNEUIL. La vente de viande en colis est déjà présente sur l'exploitation avec des ventes sur les marchés. Les animaux sont abattus à VALENCAY à l'abattoir et les carcasses sont découpées actuellement par un boucher. Le projet va permettre la découpe sur l'exploitation dans un local répondant aux normes d'hygiène et équipé de différentes pièces permettant de respecter la

marche en avant. L'atelier est dimensionné afin de développer cette activité et de pouvoir conditionner 2 veaux par mois et 2 à 3 vaches par an. Il comprend un SAS d'entrée réservé aux exploitants, une salle de découpe, une laverie, une chambre froide, un local de stockage du matériel et une salle pour l'expédition et la préparation des colis. Le développement de cette activité permet de pérenniser l'exploitation en diversifiant les commercialisations. Les capacités de production étant faible ne sont pas soumises à déclaration

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.